

**CONTRAT D'OBJECTIFS  
ETAT- ETABLISSEMENT PUBLIC  
DU PARC NATIONAL DES CEVENNES  
2007 – 2009**

**DOCUMENT SYNTHETIQUE**



## SOMMAIRE

### **I. Préambule..... p. 3**

- 1.1) Présentation et classements acquis ou en cours**
- 1.2) Principaux atouts du Parc national des Cévennes**
- 1.3) Risques et enjeux**
- 1.4) Les conséquences pour la politique de l'établissement public du Parc national.**

### **II. Orientations Générales..... p. 4**

#### **II.1) PRESERVATION DE LA BIODIVERSITÉ selon les trois axes de la connaissance, de la prospection et de la gestion.**

- II.1.1) Maintenir le niveau de population des trois espèces de vautours et accompagner leur présence sur le terrain.
- II.1.2) Assurer une gestion conservatoire des habitats et espèces d'intérêt communautaire et habitats d'intérêt local majeur.
- II.1.3) Sauvegarder les milieux humides et aquatiques d'intérêt patrimonial.
- II.1.4) Maintenir les milieux ouverts d'intérêt patrimonial.
- II.1.5) Maintenir le niveau de population d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et accompagner leur présence.
- II.1.6) Préciser la répartition et promouvoir des mesures de gestion adaptées à la préservation des autres espèces animales protégées présentes sur le territoire.
- II.1.7) Préciser la répartition et promouvoir des mesures de gestion adaptées à la préservation des espèces végétales protégées présentes sur le territoire.

#### **II.2) CONSERVATION DU CARACTERE DU TERRITOIRE DU PARC, DU PATRIMOINE PAYSAGER ET DU PATRIMOINE CULTUREL (matériel et immatériel).**

- II.2.1) Contribuer à la restauration et à la conservation des paysages identitaires
- II.2.2) Préserver le caractère et la qualité paysagère du territoire.
- II.2.3) Conserver la qualité architecturale du patrimoine bâti.
- II.2.4) Contribuer à conserver et à faire vivre la mémoire du territoire.

#### **II.3) Promotion d'un DÉVELOPPEMENT DURABLE sur la base d'un PARTENARIAT DE PROJET avec les collectivités territoriales et les acteurs du territoire, notamment dans les domaines agricole, pastoral, forestier et touristique.**

- II.3.1) Accompagner l'émergence et la mise en oeuvre de démarches territoriales de développement durable portées par les collectivités locales.
- II.3.2) Promouvoir et accompagner le développement d'une agriculture durable en espace protégé.
- II.3.3) Promouvoir et accompagner le développement d'un tourisme durable en espace protégé.
- II.3.4) Aider les acteurs du territoire à atteindre un équilibre agro-sylvo-cynégétique accepté par tous.
- II.3.5) Promouvoir et accompagner le développement d'une sylviculture durable en espace protégé.
- II.3.6) Promouvoir un comportement écocitoyen.

#### **II. 4) MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES DE BONNE GOUVERNANCE dans le fonctionnement de l'établissement public du Parc national.**

- II.4.1) Rendre plus lisible le sens de l'action du PNC.
- II.4.2) Contribuer à la révision du décret de création du PNC, et piloter l'élaboration de la charte, dans le cadre de l'application de la nouvelle loi.
- II.4.3) Assurer un fonctionnement efficace de l'Etablissement public.
- II.4.4) Etablir des relations partenariales pérennes avec les acteurs du territoire.
- II.4.5) Assurer la transparence des activités et du fonctionnement de l'établissement public du parc.
- II.4.6) S'investir dans la mutualisation de compétences et le partage d'expériences au sein des différents réseaux de gestionnaires d'espaces protégés.

#### **II. 5) OBTENTION de LABELS et maintien de leur attribution.**

- II.5.1) Obtenir la reconduction de l'attribution du classement réserve de biosphère par l'UNESCO.
- II.5.2) Obtenir la reconduction de l'agrément au titre de la charte européenne du tourisme durable par EUROPARC.
- II.5.3) Obtenir le maintien du classement de l'écomusée du mont Lozère au titre des Musées de France.
- II.5.4) Intégrer l'inscription du territoire Causse – Cévennes au titre "Patrimoine mondial de l'UNESCO" dans les objectifs du Parc national.
- II.5.5) Obtenir l'inscription du mont Lozère dans la liste des sites RAMSAR.

**III) Objectifs** .....p. 11

- III.1) Surveillance du territoire et police de l'environnement*
- III.2) Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel culturel et paysager*
- III.3) Participation à la recherche scientifique*
- III.4) Conseil, études et ingénierie*
- III.5) Intervention sur le patrimoine naturel, culturel et paysager*
- III.6) Création et maintenance d'infrastructures d'accueil*
- III.7) Prestation d'accueil et d'animation*
- III.8) Création de supports de communication et de pédagogie*
- III.9) Soutien et management*

**IV) Tableaux des moyens** .....p. 20

**Annexes :** Tableau de présentation des domaines d'activité  
Tableau des estimations de moyens pour 2008 et 2009

## I. Préambule

Le présent contrat d'objectifs s'inscrit dans un contexte de changement législatif et réglementaire consécutif à la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux. Parmi les principaux axes de cette réforme, il faut retenir les points suivants :

- **l'inscription du parc national des Cévennes (PNC) dans un projet de territoire** cohérent, à travers l'élaboration d'une charte qui concernera le cœur du parc et le territoire des communes ayant vocation à adhérer à la charte du parc national (ci-après « périmètre optimal » ; *il convient de souligner que le présent contrat d'objectifs arrivera à échéance avant approbation par un décret en Conseil d'Etat de la première charte du Parc national et par conséquent à échéance, avant le constat de l'aire d'adhésion*) ;
- le renforcement de son ancrage local par la **mise en place d'une nouvelle gouvernance**, dans une logique de transparence et de partenariats, visant à offrir aux collectivités territoriales et aux différents acteurs locaux les moyens d'une meilleure participation à la vie de l'outil « parc national » et d'une place plus active, dans un objectif de préservation du patrimoine ;
- **l'amélioration de l'efficacité de l'établissement public** dans sa mission élargie. Cette dimension repose sur une exigence de qualité et d'exemplarité.

**Cette réforme conduit à un élargissement des compétences territoriales de l'établissement public du parc national des Cévennes et de son champ d'intervention dans différents domaines d'activité. Elle va donc impacter significativement son fonctionnement dans les années à venir et nécessiter un renforcement de ses moyens humains et financiers.**

### ***1.1) Présentation et classements acquis ou en cours.***

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes s'étend sur trois départements ainsi que deux régions. Le territoire des 117 communes ayant vocation à adhérer à la charte du Parc couvre 230 110 ha. Les candidatures spontanées d'adhésion de communes qui ne font pas aujourd'hui partie de l'ancienne zone périphérique, pourraient, si elles étaient acceptées, faire monter ce nombre à environ 130 – 150 et la superficie de ce territoire aux environs de 250 000 à 300 000 ha. Le cœur du Parc couvre 91 270 ha et concerne 52 communes. Parc national de moyenne montagne, dont le cœur est, contrairement aux autres parcs métropolitains de montagne, habité en permanence par une population d'environ 600 personnes, cet espace a été inclus dans un périmètre, plus large que la zone d'adhésion, qui concerne quatre départements et trois régions, ayant reçu le label de "Réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO" en 1985. Ce classement illustre l'intérêt, mais aussi la forte interdépendance qui existe sur ce territoire entre le patrimoine naturel, culturel et paysager et l'homme et ses activités traditionnelles. Il souligne également la nécessité d'y concilier conservation des ressources biologiques, culturelles, paysagères et symboliques et développement durable, économique, social et culturel. Le projet de classement de l'espace, présenté par le Gouvernement au titre de patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO dans la catégorie des paysages culturels évolutifs, qui englobe la totalité du Parc national et de la réserve de biosphère des Cévennes en est une des reconnaissances les plus manifestes.

### ***1.2) Principaux atouts du parc national des Cévennes.***

L'académicien André CHAMSON voyait dans le Parc national des Cévennes une "**réserve de la durée**", c'est à dire un lieu qui ne serait pas entraîné dans des modes éphémères et superficielles. Pour les Cévennes, il s'agit d'un bel enjeu à la mesure de son histoire. Malgré un réel souci du long terme chez une majorité de cévenols et l'implication déterminante de nombreuses autorités morales du pays dans la cause du Parc, la tentation sera grande pour de nombreux décideurs d'implanter des solutions exogènes et typiquement urbaines pour développer le territoire. Pourtant Causses et Cévennes auraient trop d'atouts pour aller chercher ailleurs ce qui ne correspond en rien à leur identité. Ce territoire a reçu **en héritage plusieurs richesses incomparables** :

- **La qualité des paysages du parc national** qui voient coïncider ici le partage des eaux et l'opposition des reliefs, des climats, des cultures et des ambiances, et se combiner les trois roches que sont le schiste, le calcaire et le granite. C'est sur ce socle que s'est organisée une occupation humaine qui, commandée par les sources et les replats, a façonné l'ensemble dans un système en mosaïque, structuré autour des fermes et des hameaux. Dans cet ensemble, l'importance des enjeux

liés à l'architecture et au paysage, composante majeure du territoire, contribue à conférer à ce site son caractère : le cœur du parc national des Cévennes constitue ainsi la plus vaste zone de France protégée du point de vue de l'architecture ;

– Une **biodiversité particulière**, bien identifiée dans le domaine de la flore et de la faune (le Parc national des Cévennes occupe ainsi une place unique en Europe occidentale pour la conservation des vautours...) et dans celui des habitats ;

– Un **héritage culturel** mondialement reconnu qui a joué un rôle clé dans la phase historique de création du Parc et donne à ce territoire une dimension symbolique et identitaire très forte, qui renforce d'autant son caractère et "l'esprit des lieux" qui y est attaché.

### **1.3) Risques et enjeux.**

Situé à proximité des grandes agglomérations de Nîmes et Montpellier, cet espace fait aujourd'hui l'objet d'une pression foncière et immobilière forte, et qui s'accroît d'année en année. Il est par ailleurs caractérisé par une grande "perméabilité" à la fréquentation à pied ou en véhicule, et par une multiplicité des accès possibles à la zone protégée. Une importante diversité d'activités humaines dans le cœur et dans la zone d'adhésion, pour la plupart en pleine mutation (tourisme, agriculture, sylviculture, chasse, pêche, artisanat...), y est identifiée. Selon les pratiques adoptées, elles pourront dans l'avenir constituer une menace ou au contraire une garantie pour la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager.

Les nombreux acteurs locaux et interlocuteurs de l'établissement public du parc national, élus, institutions publiques, socioprofessionnels ainsi que plus de 40 000 habitants qui comptent aujourd'hui ce territoire, constituent les partenaires immédiats avec lesquels il est important de composer et de construire un projet de territoire aux ambitions partagées.

### **1.4) Les conséquences pour la politique de l'établissement public du Parc national.**

Dans sa lettre de cadrage relative au présent contrat d'objectif du 21 décembre 2005, la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable a donné trois orientations principales pour l'établissement public du parc national des Cévennes : la préservation de la biodiversité, la conservation du caractère du patrimoine paysager et du patrimoine culturel, la promotion d'un développement durable sur la base d'un partenariat de projet. A la demande de la Direction de la Nature et des Paysages ces orientations seront complétées par un volet concernant la mise en œuvre de pratiques de bonne gouvernance dans le fonctionnement de l'établissement public et dans ses relations avec les autres acteurs du territoire et les usagers de l'espace ainsi que l'engagement du Parc dans des démarches d'obtention de labels ou de maintien de leur attribution tel que ceci a été demandé par courrier.

## **II. Orientations Générales**

### **II.1) PRESERVATION DE LA BIODIVERSITÉ selon les trois axes de la connaissance, de la prospection et de la gestion.**

Le territoire du parc national des Cévennes est concerné par trois régions biogéographiques : méditerranéenne, atlantique et continentale et héberge à lui seul 50 % du patrimoine faunistique et floristique métropolitain sur 0,6 % du territoire national continental métropolitain.

#### **II.1.1) Maintenir le niveau de population des trois espèces de vautours et accompagner leur présence sur le terrain.**

La réintroduction des vautours dans les Gorges de la Jonte et du Tarn est reconnue comme une réussite et l'un des modèles de réintroduction de vautours sur le continent européen. La réussite de ce programme repose sur la continuité des protocoles de suivi des trois espèces (notamment le baguage), mais aussi sur une efficacité accrue dans l'approvisionnement des charniers qui constituent autant de sites de nourrissage, ainsi qu'une adaptation des conditions sanitaires et d'hygiène de ces derniers.

#### **II.1.2) Assurer une gestion conservatoire des habitats et espèces d'intérêt communautaire et habitats d'intérêt local majeur.**

Les écosystèmes présents au sein du cœur du parc national offrent une diversité exceptionnelle de milieux. Plus d'une trentaine d'habitats sont considérés comme d'intérêt

communautaire. L'implication de l'établissement public du PNC dans la rédaction et l'animation des divers DOCOB du réseau Natura 2000 doit devenir un outil opérationnel important de l'établissement, tout comme la signature de chartes de bonne gestion pour assurer la conservation de ces habitats. Cette action devra être complétée par la réactualisation et le complément de la cartographie des formations végétales, la réalisation d'un guide d'habitats propre au parc national ainsi que la mise (en) en œuvre d'actions spécifiques de protection.

#### ***II.1.3) Sauvegarder les milieux humides et aquatiques d'intérêt patrimonial.***

Territoires producteurs d'eau, les massifs cévenols et les Causses jouent un rôle essentiel dans la fourniture d'une ressource soumise à une pression croissante et à des intérêts divers. Sur ce territoire, la protection et le maintien du rôle fonctionnel de ce patrimoine naturel que constituent les zones humides, le chéveau hydrographique de tête de bassin versant et les cours d'eau en général sont d'intérêt européen. Les différents acteurs locaux doivent être accompagnés dans cette démarche afin d'anticiper les problèmes futurs et de favoriser l'émergence de solutions permettant une meilleure adéquation quantitative ou qualitative entre les besoins, la ressource et les intérêts du patrimoine environnemental notamment au travers de la révision des SDAGE et de l'application de la DCE. Outre une participation active dans les documents cadre de gestion de la ressource en eau sur le territoire, l'établissement public du PNC doit poursuivre ses efforts vers l'acquisition de connaissances, leur diffusion sous forme d'atlas et développer sur cette base, des outils de contractualisation avec des tiers afin de garantir la sauvegarde des zones humides et des têtes de bassin.

#### ***II.1.4) Maintenir les milieux ouverts d'intérêt patrimonial.***

L'équilibre entre milieux ouverts et forestiers constitue une priorité du territoire. La régression régulière des milieux ouverts (1% par an en moyenne), conséquence de la déprise agricole et pastorale, menace une grande partie de la biodiversité inféodée à ces formations (90% d'espèces végétales d'intérêt patrimonial y sont situées). L'établissement public du PNC/Réserve de biosphère accompagnera l'activité pastorale par le biais de programmes de soutien (plan d'action sur les drailles, l'ouverture des crêtes et la transhumance), et d'appui technique et financier aux professionnels (formations, structuration en groupements pastoraux, restaurations d'équipements structurants) ainsi qu'au moyen de travaux de réouverture.

#### ***II.1.5) Maintenir le niveau de population d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et accompagner leur présence.***

L'ensemble du cœur du parc a été désigné en ZPS au titre de la Directive Oiseaux. La responsabilité de l'établissement public du parc est forte en matière de conservation des oiseaux d'intérêt communautaire, en particulier les rapaces nicheurs et passereaux, notamment ceux liés aux pelouses.

#### ***II.1.6) Préciser la répartition et promouvoir des mesures de gestion adaptées à la préservation des autres espèces animales protégées présentes sur le territoire.***

Des inventaires menés sur le territoire du parc national permettent d'identifier un certain nombre d'espèces pour lesquelles des mesures spécifiques de conservation s'avèrent nécessaires. Selon le cas, des actions en faveur d'une meilleure connaissance générale de leur répartition seront conduites ; pour des espèces à fort enjeu de conservation, des contractualisations avec les usagers de l'espace seront nécessaires. Un accompagnement de la présence de certaines de ces espèces protégées (castors, prédateurs) sera également mis en place, notamment en matière de prévention des dégâts occasionnés.

#### ***II.1.7) Préciser la répartition et promouvoir des mesures de gestion adaptées à la préservation des espèces végétales protégées présentes sur le territoire.***

La flore du parc national présente un fort taux d'endémisme. Plus de cent espèces bénéficient d'un statut de protection national ou régional. L'action de l'établissement du parc devra se concentrer sur la connaissance des espèces et sur la mise en œuvre d'actions de gestion conservatoire des espèces et des populations végétales.

## **II.2) CONSERVATION DU CARACTERE DU TERRITOIRE DU PARC, DU PATRIMOINE PAYSAGER ET DU PATRIMOINE CULTUREL (matériel et immatériel).**

Les quelques milieux restés encore proches de leur état naturel (ou revenus à lui) se distinguent de ceux qui ont été les plus travaillés, remaniés sans cesse, au point d'être devenus de véritables archétypes paysagers. Ceux-ci sont porteurs de l'identité du territoire et d'un héritage culturel précieux, mondialement reconnu, où l'histoire tient une place particulière. Cette composante culturelle a joué un rôle clé dans la phase historique de création du parc.

### **II.2.1) Contribuer à la restauration et à la conservation des paysages identitaires (terrasses et châtaigneraie en Cévennes, et pelouses à allure steppique du Causse).**

La démarche en cours de classement au titre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du territoire Causses/Cévennes incite l'établissement public du PNC à une vigilance accrue envers la conservation de certains éléments remarquables du paysage, témoins de l'empreinte de l'homme sur son environnement : projets ponctuels de restauration de terrasses, structuration d'une filière d'artisans bâtisseurs en pierre sèche dans un objectif de transmission des savoirs-faire associés, actions de reconquête de pelouses steppiques sur le Causse, maintien des paysages particuliers qui y sont recensés (bocages, clapas...), reconstitution de la châtaigneraie à bois et à fruits.

### **II.2.2) Préserver le caractère et la qualité paysagère du territoire.**

Largement marqués par les caractéristiques du milieu et la main de l'homme, les milieux naturels et les paysages du parc national des Cévennes forment un territoire individualisé en quatre grands secteurs géographiques (Mont Lozère, Mont Aigoual, Causses et Gorges du Tarn et de la Jonte, Vallées cévenoles). L'établissement public du parc engagera une étude d'identification des entités paysagères de son territoire permettant la détermination de leurs fondements et de leurs enjeux d'évolution ; il mettra en place un outil de suivi. Il poursuivra son accompagnement technique et financier aux collectivités dans la rédaction des documents d'urbanisme, dans l'intégration paysagère de leurs projets par la prise en compte de la dimension paysagère dans les plans d'aménagement agricoles et forestiers. Il mettra en place un dispositif d'organisation de la circulation en vue de maintenir la quiétude de la zone cœur qui est une des composantes de son caractère, et qui viendra compléter la vigilance assurée par ses services dans le cadre des actions de surveillance du territoire.

### **II.2.3) Conserver la qualité architecturale du patrimoine bâti.**

Afin d'éviter la banalisation du territoire et la perte du caractère de l'espace, l'établissement public du PNC contribue au maintien du bâti remarquable existant ainsi que du patrimoine vernaculaire, exerce une vigilance continue et contribue au renforcement des dispositifs de conseil et de pédagogie le plus en amont possible de l'acte de bâtir. Il s'attachera à rédiger et diffuser largement des documents traitant de l'art de bâtir sur lequel il appuiera sa politique architecturale et continuera à assurer une aide technique et financière aux porteurs de projet.

### **II.2.4) Contribuer à conserver et à faire vivre la mémoire du territoire.**

Le territoire du PNC, du fait de sa particularité de parc national habité, recèle une riche mémoire culturelle, fondée entre autres sur les rapports à l'environnement et les relations sociales. L'établissement public du PNC se doit de contribuer à la sauvegarde de ce patrimoine et à sa valorisation. Il s'attachera ainsi à redéfinir un projet scientifique et culturel spécifique à ses écomusées, accompagnera leur modernisation ainsi que l'ouverture et la promotion des sites rattachés ou rattachables aux quatre réseaux, avec le souci de répondre aux attentes des visiteurs. Une politique d'appui technique et financier auprès des partenaires sera poursuivie. L'accent sera mis également sur la poursuite des programmes de recueil de la mémoire orale ainsi que sur la connaissance et la restauration du patrimoine archéologique. Il veillera également à mettre à disposition et à diffuser au plus grand nombre la connaissance sur les Cévennes dans tous les domaines des sciences de l'homme et de la nature, par l'intermédiaire de son centre de documentation ouvert au public à Génolhac.

### **II.3) Promotion d'un DÉVELOPPEMENT DURABLE sur la base d'un PARTENARIAT DE PROJET avec les collectivités territoriales et les acteurs du territoire, notamment dans les domaines agricole, pastoral, forestier et touristique.**

Intégré depuis 1985 dans le réseau mondial des réserves de biosphère, l'établissement public du PNC inscrit son action dans les objectifs du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO ainsi que dans la Stratégie Nationale du Développement Durable du 30 juin 2003. Cette dernière vise à promouvoir un équilibre durable entre les nécessités de conserver la diversité biologique, de poursuivre le développement économique et de sauvegarder les valeurs culturelles qui y sont associées.

#### **II.3.1) Accompagner l'émergence et la mise en oeuvre de démarches territoriales de développement durable portées par les collectivités locales.**

Dans le cadre des dispositions de la nouvelle loi sur les parcs nationaux, l'établissement public du PNC contribue à assurer la bonne articulation des projets de développement émanant des territoires qui le composent. Il étendra son implication dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'Agenda 21 locaux ou de "chartes de territoire". Il apportera un soutien méthodologique et technique aux intercommunalités pour la réalisation de diagnostics et de plans de gestion patrimoniaux, notamment en ce qui concerne la planification forestière (chartes forestières, plans de développement de massifs forestiers) et la prise en compte des enjeux patrimoniaux dans les différentes démarches d'intercommunalités et les documents d'urbanisme.

#### **II.3.2) Promouvoir et accompagner le développement d'une agriculture durable en espace protégé.**

Sur le territoire du parc, les principaux gestionnaires des milieux ouverts sont les exploitants agricoles. Afin de préserver ces espaces et leur biodiversité, l'établissement public du Parc national poursuivra son accompagnement des socioprofessionnels, dans le sens d'une meilleure intégration de leurs activités dans l'excellence environnementale. La participation de l'établissement du PNC aux côtés de la Chambre d'agriculture de Lozère au projet structurant International "Leader +" servira de base partenariale à la rédaction de la "charte de l'agriculture durable en espace naturel protégé" du PNC, par le biais d'une étude technique définissant des critères permettant d'apprécier la qualité "durable" des pratiques agricoles dans le parc, ainsi que des techniques et pratiques alternatives pragmatiques visant à concilier économie agricole et enjeux patrimoniaux du territoire. Cette grille de critères, applicable à tous les types d'exploitations agricoles, y compris les "petites" exploitations multifonctionnelles, constituera une base de définition de la politique agri-environnementale de l'établissement public. La sensibilisation des partenaires agricoles concernera également l'appui à la rédaction de diagnostics écologiques dans le cadre des CAD ou de diagnostics pastoraux. L'établissement public du parc aura également à cœur de mener sur les propriétés agricoles qu'il met à disposition de tiers une agriculture durable et exemplaire. Il s'impliquera dans la valorisation de l'origine parc des produits du territoire issus d'un mode de production dit "durable".

#### **II.3.3) Promouvoir et accompagner le développement d'un tourisme durable en espace protégé.**

L'établissement public du PNC s'est engagé dans un partenariat constructif avec les acteurs du tourisme en application de la charte européenne du tourisme durable signée en octobre 2002. À ce titre, il continuera à accompagner les entreprises touristiques volontaires vers la mise en oeuvre d'un tourisme durable, et à renforcer et formaliser des partenariats externes dans ce sens avec les acteurs institutionnels du tourisme. Il jouera également un rôle moteur dans la structuration d'un réseau de centres d'information avec les offices du tourisme et les autres structures d'accueil du territoire (ligne de mobilier commun, bornes interactives, diffusion d'information et de documents du parc, formation des personnels d'accueil, soutien au fonctionnement des petites structures). En continuité avec les programmes en cours sur les équipements et éditions, il accompagnera les initiatives visant à une meilleure structuration d'autres réseaux, à mieux valoriser les produits de découverte existants et à accompagner l'activité des projets structurants. Par ailleurs, afin d'améliorer sa lisibilité sur le terrain, il complètera ses dispositifs de signalétique.

### **II.3.4) Aider les acteurs du territoire à atteindre un équilibre agro-sylvo-cynégétique accepté par tous.**

L'exercice de la chasse dans le cœur du PNC constitue une originalité pour les parcs nationaux français. Il apparaît nécessaire de faire évoluer sa conception et sa pratique de manière à contenir le grand gibier à un niveau compatible avec la sauvegarde des milieux et des activités qui contribuent à leur richesse et leur biodiversité. L'établissement public du parc participera à l'élaboration partenariale de documents encadrant l'activité cynégétique en cœur de parc (plan d'aménagement cynégétique du PNC, révision du volet chasse du décret) et schémas départementaux de gestion cynégétique du Gard et de la Lozère afin d'harmoniser les modalités de chasse et d'en améliorer l'efficacité. Il veillera à la sensibilisation des chasseurs à leur rôle de partenaires dans la gestion de la faune sauvage et de la biodiversité. Il initiera ou appuiera des programmes visant à limiter l'impact des espèces gibiers sur les cultures et les plantations forestières (travaux d'ouverture favorisant le gagnage ligneux et herbacé des ongulés sauvages) comme chez les particuliers (plan de prévention en appui aux fédérations de chasse), et participera activement à l'organisation (rédaction des arrêtés annuels, encadrement de battues, distribution des bracelets...) et à la surveillance des campagnes de chasse.

### **II.3.5) Promouvoir et accompagner le développement d'une sylviculture durable en espace protégé.**

Plus de 60% de la surface du cœur du PNC est aujourd'hui occupée par des formations forestières. Il s'agit souvent de forêts relativement jeunes, constituées il y a un siècle, avec un objectif de protection des sols, issues de reboisements du Fond Forestier National dans les années 50 à 80, ou encore provenant de colonisation spontanée. La gestion forestière doit aujourd'hui prendre en compte des enjeux multiples : paysages, diversité biologique, accueil du public... tout en continuant à répondre aux aspirations légitimes des propriétaires forestiers. L'établissement public du PNC mettra à jour ses recommandations de sylviculture en faisant la promotion d'une sylviculture proche de la nature et en y intégrant une réflexion sur l'évolution liée aux changements climatiques. Cette réflexion aboutira à des documents servant de référence, engagement d'une gestion forestière durable dans le PNC. Il établira, sur cette base, des partenariats avec les forestiers publics et privés afin d'intégrer les enjeux patrimoniaux aux plans de gestion et aménagements forestiers (soutien à des travaux de restauration écologique, préservation et suivi de la biodiversité forestière – notamment celle liée au stade terminal – actions sylvicoles expérimentales...). Sur ses propriétés, L'établissement public du parc national aura à cœur de conduire, dans le cadre du régime forestier, une gestion forestière durable et exemplaire, et d'acquiescer la certification PEFC. Il mènera également une action en faveur d'un sylvo-pastoralisme respectueux des enjeux environnementaux.

### **II.3.6) Promouvoir un comportement écocitoyen.**

Le parc national des Cévennes est reconnu aussi bien au niveau national qu'international comme un territoire d'exception. Il est également une destination prisée des visiteurs. L'établissement public organisera annuellement un festival de découverte pédagogique de l'environnement et du territoire (Festival Nature) et poursuivra l'action pédagogique dans les écoles, collèges et lycées dans le cadre de la convention avec l'Education nationale. Sur le volet des énergies renouvelables, la promotion de la filière bois-énergie constitue son action phare. En interne, il s'agira de mettre en application la réflexion sur l'éco-responsabilité de l'établissement. En partenariat avec les intercommunalités du territoire, une grille d'analyse des projets au travers de la notion de développement durable sera établie.

## **II. 4) MISE EN ŒUVRE DE PRATIQUES DE BONNE GOUVERNANCE dans le fonctionnement du Parc national.**

Dans le parc national toute évolution favorable dépend de la conjonction d'une multitude d'actions et d'interventions d'acteurs individuels ou institutionnels. La mise en œuvre d'une bonne gouvernance apparaît comme fondamentale. L'inflexion et la mise en cohérence des politiques publiques et privées dans le sens de la préservation à moyen et long terme du patrimoine naturel, culturel et paysager doit ainsi faire partie du cœur des missions et du positionnement de l'établissement public du parc sur ce territoire.

#### **II.4.1) *Rendre plus lisible le sens de l'action de l'établissement public du PNC.***

Instaurer une relation de proximité avec la population locale apparaît comme un enjeu fondamental, garant de l'ancrage du Parc et de l'appropriation par les différents acteurs du territoire de l'outil "Parc national". L'établissement public du parc établira notamment un plan de communication articulant communication institutionnelle périodique et événementielle et combinant différents supports (augmentation de la fréquence de parution de la lettre d'information du parc, mise en ligne d'un site Internet fonctionnel, contacts réguliers avec les médias, régularisation de la parution des ouvrages de sa politique éditoriale).

#### **II.4.2) *Contribuer à la révision du décret de création du PNC, et piloter l'élaboration de la charte, dans le cadre de l'application de la nouvelle loi.***

Après 35 ans d'existence, le PNC vit au moment de la promulgation de la nouvelle loi sur les parcs nationaux, une étape charnière de son histoire. Celle-ci implique la révision du décret de création, ainsi que l'élaboration d'une charte porteuse d'un projet de territoire, dans le cadre des travaux animés et présidés par le Président du Conseil d'administration, à laquelle les communes seront libres d'adhérer. L'établissement public aura également à conduire une réflexion partenariale aboutissant à la révision du décret de création du parc national.

#### **II.4.3) *Assurer un fonctionnement efficace de l'établissement public.***

Une bonne organisation en interne est garante d'une plus grande efficacité, réactivité et pertinence d'action sur le territoire. Il s'agira notamment de réorganiser les services et de redéfinir l'organigramme pour l'adapter aux priorités dégagées au sein du contrat d'objectifs et à la vision partagée validée par le CA, de mettre en place un pilotage par objectifs, de clarifier et de mieux formaliser le processus de décision interne pour une meilleure mobilisation de l'intelligence collective. L'amélioration de l'efficacité du fonctionnement interne de l'établissement passera également par la formalisation de différents documents tels que le règlement intérieur de l'établissement public approuvé par le conseil d'administration, du comité scientifique et du comité économique et social ; document unique hygiène et sécurité (avec réalisation des mises aux normes en découlant) ; document d'organisation rationnelle des bases de données de l'établissement afin de les rendre accessibles en interne (Intranet) et en externe (Extranet et Internet) ; document de suivi et de maintenance des infrastructures et du matériel. Le bon fonctionnement des instances consultatives et délibératives de l'établissement nécessite le secrétariat technique et l'animation des commissions thématiques, de la commission permanente, du CA et du comité scientifique. Enfin, une attention particulière sera portée à la mise en œuvre du plan de formation, à l'organisation régulière des réunions de direction, et à l'animation de groupes de travail thématiques.

#### **II.4.4) *Etablir des relations partenariales pérennes avec les acteurs du territoire.***

L'établissement public du PNC est en interaction permanente avec les acteurs du territoire, qu'ils soient représentants de l'Etat, organismes privés, structures socio-professionnelles, monde associatif... De façon générale, il s'investit beaucoup dans un rôle "d'ensemblier" pour aider à fédérer et coordonner des projets complexes et faisant intervenir de multiples partenaires. L'établissement public du parc mettra en œuvre un processus pour mieux cerner la vision et les attentes de ses principaux partenaires sur son rôle et le futur souhaitable du territoire. Il structurera son organisation territoriale de manière à initier, développer et consolider son partenariat avec les acteurs institutionnels du Gard. Il contribuera à la cohérence du positionnement de l'Etat sur le territoire et à l'application des règles du droit commun sur le territoire, en cultivant ses relations avec les structures de l'Etat en Lozère et dans le Gard, en participant à la MIAGE et au pôle environnement et développement durable avec la DIREN. Il formalisera, dans leurs champs de compétence respectifs, des conventions d'objectifs et de moyens avec les conseils généraux de Lozère et du Gard, le conseil régional. Il participera à l'élaboration des documents d'orientation stratégique européens, du contrat de projet Etat-Région, des PASER et PASED, et du schéma directeur 2007-2013 du commissariat du Massif Central.

#### **II.4.5) *Assurer la transparence des activités et du fonctionnement de l'établissement public du PNC.***

L'établissement public s'attachera à clarifier et à bien répartir les rôles entre conseil d'administration, direction, commissaire du gouvernement, contrôleur financier. Il s'engagera à mettre en ligne les documents prévus par le décret du 30 décembre 2005, ainsi qu'à diffuser les lettres de

mission et priorités d'action pour chacune des antennes et pour chaque agent du siège, ainsi qu'un rapport annuel d'activités.

**II.4.6) S'investir dans la mutualisation de compétences et le partage d'expériences au sein des différents réseaux de gestionnaires d'espaces protégés.**

La reconnaissance au niveau national et international de l'espace protégé PNC occasionne chaque année de nombreuses visites de gestionnaires d'espaces protégés, ainsi que des demandes d'échanges d'expérience. L'établissement public du parc participera aux travaux et à la vie de divers réseaux nationaux dont il est membre : Parcs nationaux de France, ATEN, IPAMAC (Inter Parcs Massif Central), UICN, MAB France. Sur le plan international, il entretiendra des relations avec d'autres espaces naturels protégés, notamment le réseau international des réserves de biosphère, le réseau des espaces protégés européens signataires de la Charte Européenne du Tourisme Durable, les espaces naturels de l'Euro-Méditerranée, et les deux jumelages en cours avec le PN du Saguenay (Québec) et de Montseny (Catalogne).

**II. 5) OBTENTION de LABELS et maintien de leur attribution.**

L'excellence que vise l'établissement public en matière de gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager se traduit par l'obtention de labels et de marques de reconnaissance internationaux.

**II.5.1) Obtenir la reconduction de l'attribution du classement réserve de biosphère par l'UNESCO.**

En 1985, la qualité exceptionnelle de ses sites humanisés, l'équilibre particulier entre l'homme et la nature aménagée depuis des siècles par les générations successives, ainsi que le souci d'associer protection et développement ont valu au parc national des Cévennes sa nomination au réseau mondial des réserves de biosphères (programme MAB de l'UNESCO). Pour maintenir ce classement, l'établissement public doit redéfinir avec le MAB France de nouvelles orientations et de nouvelles ambitions pour les années à venir. Le renouvellement du classement en réserve de biosphère sera contemporain à la révision du décret de création du PNC, et sera l'occasion d'améliorer la cohérence des deux périmètres.

**II.5.2) Obtenir la reconduction de l'agrément au titre de la charte européenne du tourisme durable par EUROPARC.**

En octobre 2002, le parc a reçu pour cinq ans l'agrément au titre de la charte européenne du tourisme durable par la fédération européenne Europarc. Cette charte, contribuant à l'application de l'Agenda 21, reconnaît que le territoire est engagé dans une démarche visant à garantir un développement touristique respectueux du patrimoine naturel, culturel et paysager, adaptée aux besoins des visiteurs comme des habitants locaux et contribuant au développement économique des régions concernées.

**II.5.3) Obtenir le maintien du classement de l'écomusée du mont Lozère au titre des Musées de France.**

L'écomusée du mont Lozère satisfaisant aux critères définis par le Ministère de la culture, il a reçu l'agrément au titre des Musées de France en 1986. La reconduction de cet agrément nécessitera l'élaboration d'un projet scientifique et culturel.

**II.5.4) Intégrer l'inscription du territoire Causse - Cévennes au titre "Patrimoine mondial de l'UNESCO" dans les objectifs du Parc national.**

Une démarche est en cours pour obtenir le classement au titre du Patrimoine mondial de l'UNESCO du territoire Causses - Cévennes, dans la catégorie "paysages culturels évolutifs". L'établissement public apportera son concours à cette démarche et à la mise en oeuvre des programmes qui en découleront.

**II.5.5) Obtenir l'inscription du mont Lozère dans la liste des sites RAMSAR.**

Le mont Lozère abrite de nombreux milieux aquatiques et zones humides. A ce titre, le SDAGE Adour Garonne a identifié ce massif remarquable comme "zone-verte". Celle-ci compte en effet une grande diversité de tourbières et de micro-tourbières, de même que des ripisylves et des cours d'eau à la valeur écologique ou patrimoniale certaine. La question de l'intégration du mont Lozère au réseau RAMSAR sera recherchée.

### III) Objectifs

Les objectifs ci-dessous sont classés en fonction des 9 domaines d'activité définis par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD). Pour chaque domaine d'activités sont identifiés un diagnostic de la situation actuelle, les objectifs généraux, les résultats attendus et des indicateurs de suivis.

#### III.1) Surveillance du territoire et police de l'environnement

- **Diagnostic** : Situé à proximité des grandes agglomérations de Nîmes et Montpellier, l'espace parc est aujourd'hui l'objet d'une pression foncière et immobilière forte qui s'accroît d'année en année. Les risques de construction et d'aménagements non autorisés sont d'autant plus réels que la zone cœur est habitée en permanence. L'espace est par ailleurs caractérisé par une grande "perméabilité" à la fréquentation en véhicule, et par une multiplicité des accès possibles au cœur, qui augmente les risques d'infraction à la réglementation notamment sur la circulation. Le fait que la chasse soit pratiquée dans le cœur du parc national renforce la nécessité d'une surveillance accrue du territoire. Le bilan annuel des verbalisations réalisées au sein du parc national des Cévennes peut être considéré comme faible au vu du nombre d'agents commissionnés. Sans remettre en cause l'investissement des agents dans leurs missions de police, il apparaît nécessaire, pour une meilleure application de la réglementation du parc national des Cévennes, d'en clarifier les modalités d'application aux yeux des usagers du territoire. Une coordination avec les autres services de L'Etat et les procureurs de la République (3) s'avère d'autant plus importante que dans certaines parties de la zone cœur, des difficultés d'application du droit commun dans son ensemble, sont identifiées.
- **Objectifs généraux** : Se donner les moyens d'un respect accru de la réglementation dans le Parc (notamment en matière de circulation automobile en cœur) en améliorant la sensibilisation des publics, en les responsabilisant par le biais d'une graduation de la sanction, en favorisant le travail avec les parquets afin d'aboutir dans les meilleurs délais à des conventions précisant les modalités d'application de la politique pénale sur le territoire du PNC, et en veillant à la coordination des interventions de l'établissement public avec les autres équipes de garderies (harmonisation des sanctions, établissement d'une politique d'intervention commune avec la DDE pour contrôler les infractions en matière d'urbanisme dans le cœur du PNC...)
- **Résultats attendus** : Respect de la réglementation en cœur de parc, et application exemplaire de la réglementation générale en cœur et en zone d'adhésion, avec notamment l'appui des services de l'Etat ; coordination des interventions avec les procureurs de la République.

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
1.1. → Formaliser la stratégie territoriale de surveillance de l'établissement	* Conception du programme d'intervention * Nombre de jours-homme de surveillance	Non 1 500	Oui 1 600	Oui 1 650
1.2. → Faire valider la politique pénale et le programme d'intervention de l'établissement public du Parc par les parquets	Documents validés par les parquets	Non	Oui	Oui

#### III.2) Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel, culturel et paysager

- **Diagnostic** : Le parc national des Cévennes se trouve parmi les sites de l'Union européenne qui recouvrent trois biomes, d'où une richesse exceptionnelle de la biodiversité attachée à cet espace et des responsabilités particulières dans sa connaissance et son suivi. Il constitue également un héritage culturel mondialement reconnu qui a joué un rôle clé dans la phase historique de création du parc et donne à ce territoire une dimension symbolique et identitaire très forte, qui renforce d'autant son caractère et "l'esprit des lieux" qui y est attaché. La valorisation de ce patrimoine culturel reste un axe majeur pour l'appropriation du Parc national par les populations locales.

Les activités de connaissance et de suivi jouent un rôle essentiel dans ce parc national habité où le risque de banalisation du milieu est bien réel. Certains domaines méritent des approfondissements ou une attention particulière. Il en est ainsi de l'état de certaines connaissances (hétérogènes entre les différents secteurs du parc, notamment sur la flore et les invertébrés, alors même qu'ils recèlent les principales valeurs patrimoniales. Le patrimoine culturel du parc, bien qu'inventorié en majeure partie, pâtit quant à lui d'un système d'information uniforme, en incluant toutes les dimensions (bâti, sites, traditions populaires...). Il en est de même pour les données socio-économiques du territoire.

- **Objectifs généraux :** Disposer d'instruments de connaissance permettant d'orienter et de piloter les politiques de protection, de gestion, et de développement durable et rendre compte aussi précisément que possible des résultats de l'établissement public dans l'accomplissement de ses missions de protection en faisant participer le comité scientifique à la réflexion sur le seuil, le sens, l'interprétation possible des différents tableaux de bord, mais aussi sur les méthodes de recueil et de la mise à disposition des données. Structurer les données sur le parc pour constituer l'Observatoire du Parc et l'orienter vers un suivi diachronique de l'évolution du territoire et de son patrimoine. Mettre en place une série de protocoles de suivi du territoire, de son patrimoine ainsi que des pratiques.
- **Résultats attendus :** Tableau de bord (Observatoire), complété le cas échéant par des enquêtes qualitatives, qui permette de rendre compte des inventaires et du suivi des espèces (faune, flore) et de leurs habitats au sens des directives européennes Habitats et Oiseaux, des espaces (paysages, occupation du sol), ainsi que de l'inventaire du patrimoine socio-culturel et des données socio-économiques propres aux territoires du cœur et du périmètre optimal. (données permettant notamment de faire de la prospective dans les politiques de conservation menées par le Parc, comme d'anticiper les conséquences des changements climatique). Contribution à la mise en place, au niveau national, de la base de données sur les espaces protégés.

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
II.1. ⇒ Structurer les données sous forme de tableaux de bord couplés à un outil cartographique (SIG)	Transmission annuelle des tableaux actualisés à "Parcs nationaux de France"	Non	Oui	Oui
II.2. ⇒ Assurer un recueil régulier des nouvelles données (notamment habitats, paysages et socio-économie) en vue de la préparation de la charte	Nouveaux thèmes couverts en cœur et aire d'adhésion	néant	Agriculture	Urbanisme

### III.3) Participation à la recherche scientifique

- **Diagnostic :** Historiquement, le Parc national des Cévennes a attiré de nombreux chercheurs et a été le siège de nombreux programmes de recherches financés par des appels d'offres nationaux voire internationaux. Il a été le lieu historique des premières études des sciences humaines dans les parcs nationaux en référence à sa dimension culturelle, qui a été à l'origine de sa création. Son label "réserve de biosphère", mais aussi sa particularité de territoire habité où s'exercent de multiples activités, incitent également à ce que l'espace continue à faire l'objet d'études et de suivis indépendants des instances du parc national, y compris dans le cadre d'appels d'offres nationaux ou internationaux. Néanmoins l'établissement public du parc national doit apporter quelques soutiens notamment logistique à ces projets. Dans ce cadre, les rapports avec les différentes équipes de recherche doivent être redéfinis. Il en est de même pour les opportunités d'accueil d'enseignants chercheurs et d'étudiants dont l'intérêt pour le territoire doit être maintenu.
- **Objectifs généraux :** Mobiliser la communauté scientifique sur des problématiques majeures du Parc national des Cévennes et du MEDD en maintenant la qualité des relations avec les laboratoires de recherche. Développer les actions d'expérimentation en portant une attention

particulière à l'interface recherche/gestion de l'espace et de la biodiversité, conformément à la conception de la "recherche/action" que sous-tend l'esprit du programme "Man & Biosphère".

- **Résultats attendus :** Transfert des résultats des programmes de recherche à la gestion conservatoire et aux autres objectifs du Parc.

Objectif	Indicateur	Cibles		
		2007	2008	2009
III.1. → Favoriser l'utilisation de l'espace Parc par la recherche sur des thèmes prioritaires pour l'EP et le MEDD	Nombre de programmes recherche / gestion / expérimentation en cours et nombre de conventions ou contrats passés annuellement avec les scientifiques	8	12	14

#### III.4) Conseil, études et ingénierie

- **Diagnostic :** Les collectivités locales et les services de l'Etat ont toujours considéré que le parc national des Cévennes jouait un rôle pivot dans le développement, la notoriété et le maintien de l'identité du territoire dans le sud Lozère et le nord du département du Gard. La nouvelle loi sur les parcs nationaux et les messages politiques qui ont été perçus par les acteurs du territoire du parc ont contribué à susciter une attente d'autant plus amplifiée que ce territoire souffre de lacunes flagrantes en matière d'ingénierie et que le statut des actifs sur le territoire reste fragile. A contrario, pèsent sur cet espace des risques de pressions, notamment urbaines, susceptibles de conduire à une privatisation de l'espace (phénomènes dits de "lubérisation et de solignisation"). Le risque que ces ruptures économiques et sociales s'accompagnent d'une perte de patrimoine naturel (fermeture des milieux, transformation des paysages...) et culturel est bien réel. L'établissement public du parc national ne peut être le seul intervenant dans un territoire aussi vaste et complexe. Il sera en revanche fortement sollicité pour être correctement présent, apporter l'assistance requise et accompagner les acteurs du territoire dans la prise en charge de ces problématiques y compris dans le cadre de la certification ou de la labellisation. Face au risque bien réel de banalisation de l'espace, il est nécessaire de veiller à ce que dans les projets, les dimensions patrimoniales et relevant du développement durable restent toujours présentes. Un travail d'instruction et de délivrance d'autorisations entrant dans le cadre des fonctions régaliennes qui sont dévolues à l'établissement public doit être reconstruit dans le cadre de la nouvelle loi. Dans ce territoire sensible, il ne peut se concevoir sans un accompagnement. Dans le même esprit, un vrai besoin en ingénierie de projet et conseils auprès des collectivités locales est identifié sur la résorption des "points noirs" paysagers, la préservation de la qualité architecturale et paysagère des villages et hameaux ainsi que le maintien des paysages identitaires (terrasses, pseudo - steppes caussenardes), dans le cadre du classement au titre du patrimoine mondial de l'espace Causses - Cévennes.
- **Objectifs généraux :** Assister les différents acteurs publics, en particulier les collectivités locales, et privés dans leurs différents projets, pour les aider à mieux prendre en compte les éléments constitutifs du patrimoine, la qualité environnementale du territoire et plus globalement, la dimension du développement durable. La logique générale poursuivie est de sensibiliser et de responsabiliser les acteurs du territoire de façon à ce que les capacités d'accompagnement de l'établissement public du PNC soient sollicitées le plus en amont possible en termes d'appui et d'ingénierie dans les projets de tiers susceptibles d'avoir des incidences sur le patrimoine ou la gestion du territoire. Pour cela, il devra évoluer dans son organisation et se doter de moyens spécifiques comprenant à la fois des personnes compétentes sur différentes thématiques stratégiques pour le territoire et des agents de développement à compétences transversales et territoriales. Ceci afin d'assurer un contact de proximité auprès des élus locaux et du terrain, une participation aux différentes instances prévues par la loi, et plus globalement à assurer les rendus d'avis, autorisations réglementaires, instruction des dossiers de demande de subvention. L'objectif recherché est

la protection de la biodiversité et la conservation du caractère du patrimoine paysager et culturel, dans les domaines de l'urbanisme, du tourisme, de l'architecture et du paysage, de l'agriculture et du pastoralisme, de la gestion forestière ou cynégétique ainsi que la mise en œuvre du développement durable sur l'ensemble du territoire (notamment par l'élaboration et mise en œuvre avec les partenaires du territoire d'une grille permettant de s'assurer de la "durabilité" des projets conduits par des tiers sur le territoire).

- **Résultats attendus :** Développement de l'activité de conseil, d'étude et d'ingénierie de l'établissement public, dans ses domaines de compétence pour une meilleure prise en compte par tous les acteurs du territoire du patrimoine naturel et culturel et la mise en œuvre du développement durable.

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
IV.1.⇒ Contribuer aux politiques de planification des territoires	* Nombre cumulé de contributions, diagnostics, avis écrits et d'autorisations réglementaires délivrées par l'EP	280	300	330
IV.2.⇒ Encourager les démarches de qualité valorisant le territoire et ses acteurs	* Nombre d'acteurs économiques signataires de la charte européenne du tourisme durable	42	60	78

- **Observations sur les objectifs IV.**

*Objectif IV.1 : la contribution aux politiques de planification des territoires doit notamment porter sur : les diagnostics techniques, les documents de planification et de préconisations, les documents d'orientation et chartes, l'aide au montage de projets et à la structuration de réseaux ou de filières, les projets phare auxquels l'établissement public est associé (Interreg, Leader) et l'instruction par les services des autorisations réglementaires.*

*Objectif IV.2 : l'implication de l'établissement pour porter les démarches de qualité valorisant le territoire et ses acteurs se traduira par la valorisation de l'origine PNC des produits du territoire issus d'un mode de production durable et par l'accompagnement de l'agrément des entreprises dans la mise en œuvre d'un tourisme durable (CETD).*

### **III.5) Intervention sur le patrimoine naturel, culturel et paysager**

- **Diagnostic :** Le territoire des Cévennes est en pleine mutation. La biodiversité, le patrimoine paysager, architectural, vernaculaire, matériel et immatériel sont menacés par l'abandon des pratiques traditionnelles, la fermeture des milieux, l'intensification de certaines pratiques agricoles en réponse à la pression foncière et au renchérissement du foncier. Les premiers indices d'évolution du climat, marqués par un régime plus irrégulier des pluies laissent envisager de nouvelles pressions sur les zones humides qui constituent un des fleurons du patrimoine biologique de la Lozère. La proximité entre la faune sauvage (ongulés sauvages mais aussi castors et vautours) et les résidents permanents est également à l'origine de conflits de plus en plus fréquents. Une très grande proximité avec les acteurs et habitants du territoire apparaît de plus en plus nécessaire pour accompagner la prise en compte et l'acceptation des éléments patrimoniaux, y compris dans la zone cœur.
- **Objectifs généraux :** Mettre en place des interventions ciblées et pertinentes dans différents domaines (en priorité chasse, agriculture, forêt, construction en cœur) afin de conserver les diverses composantes du patrimoine naturel (espèces et habitats), culturel et paysager sur le territoire en le préservant des multiples sources de dégradation potentielles, en contrôlant les dynamiques naturelles et en maintenant et valorisant la mémoire des lieux et des habitants ; conduire directement dans ces différents domaines des projets pilotes, expérimentaux ou exemplaires.

- **Résultats attendus :** Intégration des préoccupations environnementales dans la gestion des activités et des usages par les partenaires de l'établissement public et renforcement de l'intervention directe de l'établissement pour la gestion conservatoire des espaces. Il est à noter que certaines actions intégrées dans le chapitre précédent, "II.4) Conseil, études et ingénierie", contribuent indirectement à travers l'ingénierie apportée, l'aide à la décision ou l'élaboration de plans de gestion, aux interventions de gestion sur le patrimoine naturel, culturel et paysager du parc national des Cévennes.

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
V.1.⇒ Assurer une gestion conservatoire des milieux y compris les programmes de travaux impliquant souvent une contractualisation avec des tiers	* Surface agricole (ha) ayant fait l'objet d'une action de gestion	250 ha	250 ha	250 ha
V.2.⇒ Assurer une gestion conservatoire des espèces	* Nombre de protocoles faune-flore ayant rempli leur objectif	8	8	8
V.3.⇒ Contribuer à la régulation des populations de grand gibier	* Taux de réalisation des plans de chasse par rapport aux minima (%)	80	82,5	85
V.4.⇒ Appuyer les actions de sauvegarde et de restauration du caractère du Parc et du patrimoine paysager, culturel et bâti	* Nombre de projets dans lesquels le Parc est intervenu ou nombre de projets accompagnés	70	75	80

- **Observations sur les objectifs V.**  
*L'établissement public s'attachera également à mener les opérations suivantes :*
  - poursuivre les plans d'actions sur les espèces animales ou végétales,
  - accompagner le territoire à la présence et l'acceptation des espèces sauvages.

### III.6) Création et maintenance d'infrastructures d'accueil

- **Diagnostic :** L'établissement public du parc national des Cévennes a conçu son dispositif d'accueil et d'information sur la base d'un partenariat multiple : adhérents aux écomusées, offices de tourisme, intercommunalités pour les réseaux de sentiers, micro-entreprises touristiques etc. Il lui revient, indépendamment du fait qu'il reste la structure fédératrice et identitaire du territoire, de développer des éléments "pivots", véritables références en terme de qualité et de prise en compte de la dimension culturelle du territoire, dont les écomusées (Causses et Gorges, Cévennes, Mont Lozère) sont les meilleurs représentants et attirent un public nombreux qui peut ainsi découvrir le territoire du parc. Il n'en demeure pas moins que le territoire souffre depuis quelques années d'une baisse de la fréquentation à laquelle certains partenaires tenteraient de remédier au prix d'un certain aventurisme. Il s'agit là d'un défi que l'établissement public du parc est contraint de relever en contribuant à l'amélioration de la coordination générale de ces sites ainsi que de leur capacité d'animation pour les rendre plus fonctionnels et conformes aux exigences d'aujourd'hui en matière d'accès et sécurité.
- **Objectifs généraux :** Structurer un réseau d'équipements d'accueil du public (musées et centres d'information) répondant aux attentes des visiteurs, dans un souci de respect des paysages et de qualité environnementale et faire de ces lieux d'accueil des ambassadeurs privilégiés de la politique de sensibilisation du MEDD. Améliorer la gestion des points de vente des produits dérivés dans les lieux d'accueil.
- **Résultats attendus :** Qualité (du contenu et du caractère pédagogique), lisibilité, accessibilité des structures d'accueil, exemplarité et portage des messages du MEDD.

	Objectifs	Indicateurs	Cibles		
			2007	2008	2009
	VI.1. ⇒ Créer ou rénover des Maisons du Parc ou des structures partenaires d'accueil du public	* Nombres de Maisons du Parc (ou centres d'information gérés par ses partenaires conventionnés) créées, ou réorganisées.	0	3	3
	VI.2. ⇒ Améliorer la signalétique du Parc sur 20 sites identifiés	* Nombre de sites ayant fait l'objet d'un renforcement de la signalétique	10	5	5
	VI.3. ⇒ Renforcer et formaliser la cohérence des équipements sur le territoire dans le cadre de partenariats externes avec les acteurs du territoire	* Linéaire de sentiers entretenus ou maintenus en état par le Parc ou en partenariat avec des tiers (km)	3 369	3 534	3 684

- **Observations sur les objectifs VI.**

*Objectif VI.1 : la création ou mise aux normes des structures concernées a pour objectif d'améliorer leur attractivité et d'en faire des outils d'accueil pour tous. D'ici 2009, sont concernés : la Serreyrède, Aire de Côte, Ecomusée du Mont Lozère, La Roquette, le Villaret...*

*Objectif VI.3 : concerne le linéaire de sentiers entretenus ou remis en état par l'établissement public seul ou en partenariat ; comprend le linéaire de sentiers de grandes randonnées, VTT, Collection sentiers Autour du Parc, sentiers d'interprétation en cœur, ainsi que les sentiers de petites randonnées sur l'espace parc.*

### **III.7) Prestation d'accueil et d'animation**

- **Diagnostic :** La fréquentation touristique dans le parc national implique une sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux ainsi qu'une meilleure diffusion des savoirs sur l'ensemble de l'espace concerné. Elle nécessite l'élaboration d'une stratégie d'accueil et d'éducation à l'environnement qui s'appuie également sur une politique de partenariat avec des relais et qui permette une réelle démultiplication des lieux de présence de l'établissement public. L'élaboration d'une politique de communication rénovée doit permettre de valoriser et de restituer les connaissances patrimoniales et de poursuivre les relations privilégiées que le l'établissement public entretient avec l'Education nationale et les établissements d'enseignement agricole. Dans ce cadre, l'organisation du Festival Nature doit être pérennisée et voir sa synergie améliorée avec les programmes d'éducation à l'environnement, et les prestations touristiques publiques ou privées du territoire. Les agents de l'établissement public, qui constituent les vecteurs de la transmission des connaissances dans leur activité d'accueil et d'information du public, doivent être mieux associés à cette démarche.
- **Objectifs généraux :** Clarifier les missions du service communication. Sensibiliser les visiteurs et les populations locales aux enjeux environnementaux et patrimoniaux du parc, développer les moyens d'échanger avec les populations locales pour mieux les prendre en compte et intégrer l'établissement public dans la vie locale. Intégrer la composante touristique à l'Observatoire du Parc.
- **Résultats attendus :** Mise en place d'un dialogue entre société civile (populations locales, usagers, visiteurs, associations...) et établissement public en charge d'un parc national.

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
VII.1. ⇒ Mettre en œuvre une politique formalisée d'actions de sensibilisation, d'information et d'accueil du public avec les structures partenaires du Parc national	* Nombre de personnes accueillies dans les centres d'information, Maisons du Parc et écomusées partenaires * Nombre d'animations festival Nature / public concerné.	200 000  500 / 30 000	200 000  500 / 30 000	200 000  500 / 30 000
VII.2. ⇒ Poursuivre l'action pédagogique dans les écoles	Nombre d'élèves ayant bénéficié d'interventions d'agents du Parc	1 500	1 600	1 700

- Observations sur les objectifs VII.  
*Objectif VII.2 : l'action pédagogique du parc s'inscrit dans le cadre de deux conventions avec l'Education nationale et deux autres conventions avec les autres structures de formation et notamment l'enseignement universitaire et agricole.*

### III.8) Création de supports de communication et de pédagogie

- Diagnostic : en Cévennes, la communication revêt un caractère particulièrement stratégique. Elle se tourne vers les habitants du territoire et ses visiteurs, pour faire évoluer l'image du Parc, mieux le faire connaître et en faire partager les valeurs. Des efforts sont à faire en matière de maîtrise de la fréquence et de la régularité des parutions de supports d'information ("de Serres en Valats", revue Cévennes etc.) et d'adaptation à la demande. De nouveaux outils de communication sont également à développer autour du site Internet du parc.
- Objectifs généraux : Renforcer et mettre en œuvre la stratégie de communication de l'établissement public en la formalisant, maintenir la qualité des outils et des supports de communication susceptibles d'appuyer et de compléter l'objectif précédent de sensibilisation, mener une réflexion approfondie sur les missions, l'organisation et la modernisation du centre de documents et d'archives de Génolhac. Développer des outils spécifiques de communication et d'échanges, en direction des locaux et des visiteurs, en renforçant les partenariats avec les organismes du tourisme et les collectivités locales pour une meilleure coordination sur les éditions de promotion et de valorisation patrimoniale du territoire, à l'exemple du réseau de sentiers autour du parc, des cartoguides et topoguides élaborés en partenariat avec les communes et communautés de communes.
- Résultats attendus : Diversification et adaptation des supports de communication accessibles à différents types de publics.

Objectifs	Indicateurs	Cibles		
		2007	2008	2009
VIII.1. ⇒ Produire des supports adaptés aux différents publics, à l'appui de la stratégie de communication	* Nombre de consultations des sites en lignes du Parc national * Nombre d'articles et d'émissions favorables au Parc national	85 000  150	90 000  200	100 000  250
VIII.2. ⇒ S'assurer de l'équilibre financier de l'action commerciale du Parc national	Ratio recettes des produits dérivés / dépenses de production	0.5	0.75	1

- Observations sur les objectifs VIII.  
*Objectif VIII.1 : les supports de communication produits à l'appui de la stratégie de communication seront les suivants : Journal du Parc et autres formes de presse (papier, audio-visuelle, radios et télévisions), ouvrages ou produits sur support numérique réalisés ou co-réalisés par le Parc national, expositions itinérantes, dépliants, fiches signalétiques et prospectus gratuits*

L'établissement public s'attachera également à renforcer et mettre en œuvre sa stratégie de communication, en interne et externe (en alliant communication institutionnelle, périodique et événementielle et en combinant différents supports).

### III.9) Soutien et management

#### ➤ Soutien

- Diagnostic : La configuration particulière du territoire du parc et son étendue, le rôle de pivot et d'établissement de référence qu'il joue au sein de ce territoire rural rendent indispensable de maintenir les moyens logistiques permettant d'accompagner les agents de l'établissement public dans leurs missions. Dans ce domaine, la qualité de ces moyens s'est, dans certains domaines, passablement détériorée avec le temps, faute d'investissements suffisants. Le parc national des Cévennes travaille actuellement à accroître l'efficacité de sa gestion comptable (mise en place d'une comptabilité analytique...) et à assainir sa situation budgétaire, en corrigeant plusieurs "héritages" anciens qui handicapent son bon fonctionnement. L'établissement public du parc possède par ailleurs un important patrimoine foncier et immobilier, espaces naturels et bâtiments, dont la caractérisation précise et l'établissement d'une programmation de vente, de gestion et d'entretien ou de rénovation sont actuellement en cours. Il se doit enfin de progresser, dans tous les domaines interpellant sa gestion, dans le sens d'un meilleur développement durable.
- Objectifs généraux : Optimiser le support stratégique à développer dans les trois ans du contrat. Rechercher une réduction des frais de structure, notamment au niveau comptabilité et ressources humaines. Mise en place du nouveau fonctionnement du service administratif du Parc, en lien avec la création de l'établissement public fédératif « Parcs nationaux de France ».
- Résultats attendus : Informatisation généralisée et bonne maintenance, parc automobile suffisant et entretenu, inventaire et outils de gestion des propriétés de l'établissement, dispositif de suivi des moyens humains consacrés aux différentes actions et orientations stratégiques du parc.

#### ➤ Management interne

- Diagnostic : La mise en place d'un fonctionnement harmonieux des services, des antennes et des instances délibératives et consultatives de l'établissement public s'avère nécessaire, dans un établissement dont la culture interne privilégie encore l'autonomie individuelle sur la cohérence collective. L'absence de vision partagée en interne ainsi qu'un certain manque de communication et de transparence sur les actions réalisées entre les différentes composantes du Parc national constituent encore aujourd'hui un handicap à un fonctionnement optimisé.
- Objectifs généraux : Mettre progressivement en place un mode d'organisation réactif, qui permette à l'établissement public d'assurer de manière satisfaisante les missions qui lui sont confiées par l'Etat notamment au travers des différents textes qui régissent son action. Conduire les réunions internes de manière régulière. Introduire un pilotage par objectif par la signature par chaque agent du siège ou par service et antenne d'une lettre de mission annuelle prévoyant actions prioritaires et répartition des volumes de temps à y consacrer. Articuler et harmoniser les interventions entre le conseil d'administration, les commissions et comités mis en place par les textes ou par lui-même et les personnels de l'établissement, rechercher une meilleure transparence en interne sur les activités et le fonctionnement de l'établissement. Etablir une vision partagée au sein de l'établissement entre ces différentes entités, du rôle, des missions de l'établissement public (en séparant le "faire", du "faire faire" et du "faire avec"), de son positionnement dans le jeu d'acteurs locaux et de l'évolution à moyen terme du territoire de l'espace protégé. Conduire et mettre en œuvre la maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité.
- Résultats attendus : Meilleure efficacité de l'établissement public et meilleure synergie interne, gage d'amélioration de la crédibilité, de la légitimité et du poids au niveau local et national. Cohérence des "messages" délivrés par l'ensemble du parc, et donc meilleure efficacité et meilleure compréhension par les autres acteurs du territoire de la politique de l'établissement public.

## ➤ Management externe

- Diagnostic :** La participation à diverses réunions concernant le territoire, qu'elles soient initiées par des acteurs publics ou privés, contribue à l'information de l'établissement public sur les projets des tiers et lui permet d'alerter très en amont sur la sensibilité du patrimoine, les démarches de développement durable ou autres approches alternatives moins pénalisantes. De ce fait l'établissement public est amené à assister à diverses réunions sur des projets qui intéressent le cœur et le « périmètre optimal », sans pour autant donner lieu à des productions particulières. Pour l'établissement public, le travail en réseau et la volonté d'entraîner les acteurs dans des démarches innovantes demandent du temps et par conséquent une forte mobilisation des moyens humains.

Il s'agira également de mieux inscrire l'action de l'établissement public dans la coopération et le partenariat avec les instances de gestion et de structuration des intercommunalités notamment (telles les EPCI ou les Pays), et plus largement avec les collectivités territoriales et la région mais aussi avec les services déconcentrés de l'Etat et la société civile (usagers, associations, acteurs socio-économiques...).

La charte du parc national ainsi que la rénovation de son décret seront les instruments privilégiés pour cette mise en œuvre. En parallèle, le parc national doit lutter contre sa tendance naturelle à fonctionner en vase clos en participant notamment aux différents réseaux nationaux ou internationaux, en entretenant les relations de jumelage et en résolvant les contentieux qui entament sa crédibilité.
- Objectifs généraux :** Participer à la vie du territoire, développer le travail en réseau avec l'ensemble des acteurs institutionnels et de la société civile intervenant sur le parc : rechercher la cohérence des politiques de l'Etat, des projets et politiques avec les collectivités territoriales (via la contractualisation) ainsi qu'avec les structures socioprofessionnelles et le monde associatif (construction de partenariats) ; Obtenir une adhésion et une coopération des acteurs du territoire aux missions de l'établissement public du Parc national des Cévennes et faire qu'il soit reconnu comme un acteur incontournable du territoire sur l'ensemble de ses champs de compétence.
- Résultats attendus :** Etablissement de relations de confiance avec les partenaires les plus proches (services de l'Etat), et de relations de partenariat constructif et formalisé avec les autres partenaires naturels de l'établissement public sur le territoire (collectivités, chambres consulaires, associations, acteurs du secteur privé...). Définition d'une vision stratégique acceptée par les partenaires. Règlement des contentieux en cours.

	Objectifs	Indicateurs	Cibles		
			2007	2008	2009
X.1.⇒ Définir les étapes de la démarche d'amélioration de l'éco-responsabilité de l'établissement et la faire partager par l'ensemble des agents	* Mise en place d'un plan annuel d'actions validé. * Réduire de 20% la consommation de combustibles	Oui 0	Oui 0	Oui 20	
X.2.⇒ Mettre en place une comptabilité analytique	* Comptabilité analytique opérationnelle	Non	Oui	Oui	
X.3.⇒ Concevoir en collaboration avec PNF une base de données relationnelle et un SIG communs aux parcs nationaux (espèces et habitats)	* Taux de transfert ou saisie des données dans la nouvelle base relationnelle (%)	Conception	50	100	
X.4.⇒ Préparer les agents du Parc à la réforme des parcs nationaux et à la réalisation de la charte	* Nombre moyen de jours de formation continue des agents par an.	4	4	4	
X.5.⇒ Préparer avec les partenaires extérieurs la mise en œuvre de la nouvelle loi, l'élaboration de la charte et du décret	* Nombre de réunions publiques consacrées à l'élaboration de la charte et du décret	0	15	15	

- Observations sur les objectifs X.**  
**Objectif X.2 :** la mise en place d'une comptabilité analytique a pour objet de rationaliser la gestion financière de l'établissement dans le cadre de la LOLF, avec notamment une comptabilité des moyens financiers et humains, mobilisés projet par projet (suivi des activités).

*Objectif X.4 : l'établissement public veillera également à maintenir chaque agent à un bon niveau de technicité par le biais de la formation continue.*

L'établissement public s'attachera également à participer à différents réseaux nationaux ou internationaux et à entretenir les relations de jumelage (participation active à dix réseaux chaque année).

#### **IV) Tableaux des moyens**

La réalisation des objectifs et cibles tels que définis dans le présent contrat d'objectifs suppose la mobilisation des moyens correspondants, notamment au travers de la dotation de l'Etat à l'établissement. L'estimation, déclinée dans le tableau ci-dessous, en est faite par domaine d'activité, à la fois sous l'angle financier et sous celui des ressources humaines.

Domaines d'activité	Référence 2006		2007	
	ETPT	Dotation Etat (€)	ETPT	Dotation Etat (€)
Surveillance du territoire et police de l'environnement	9,0	320 000	10	427 000
Connaissance et suivi du patrimoine	9,9	450 000	10,9	726 000
Participation à la recherche scientifique	2,0	120 000	2,5	156 000
Prestations de conseil, études et ingénierie	10,9	480 000	12,6	586 000
Interventions sur le patrimoine naturel, culturel et paysager	8,7	630 000	9,7	900 000
Création et maintenance d'infrastructure d'accueil	9,0	480 000	8,7	1 050 000
Prestations d'accueil et d'animation	6,1	400 000	6,6	408 000
Création de supports de communication	4,4	320 000	5,0	327 000
Management et soutien	21,0	1 400 000	21,0	1 450 000
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>4 600 000</b>	<b>87</b>	<b>6 030 000</b>

**Par rapport à la situation 2007, la mise en œuvre des objectifs pour les années 2008 et 2009 nécessitera des effectifs supplémentaires estimés à 16 ETPT et une augmentation des moyens budgétaires estimée à 1 200 000 euros en 2009 (cf. annexe).**

24 AVR 2007

La Ministre de l'écologie et  
du développement durable



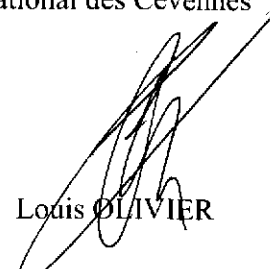
Nelly OLIN

Le Président du Conseil  
d'administration de  
l'établissement public du parc  
national des Cévennes



Jean - Paul POTTIER

Le Directeur de  
l'établissement public du parc  
national des Cévennes



Louis OLIVIER

VISA du Commissaire du  
gouvernement



Paul MOURIER



# ANNEXES

DOMAINES D'ACTIVITE	COMMENTAIRES	CONTENUS DES DOMAINES D'ACTIVITE, EXEMPLES D' ACTIONS
Surveillance du territoire et police de l'environnement	Renvoie à une exigence de conservation du patrimoine et au respect des réglementations	Recherche d'infractions, tournées de surveillance, contrôle des autorisations, prévention des incendies, relation avec les parquets, travail rédactionnel, etc.
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel culturel et paysager	Renvoie à une exigence de monitoring continu sur le territoire Liée à une commande interne (recueil de données nécessaires à la gestion des territoires des parcs) Etudes pouvant présenter un caractère scientifique et relever d'un laboratoire du moment qu'un établissement public est le commanditaire et qu'il se trouve à l'origine de la commande, études pouvant s'intéresser également aux activités humaines et à leurs impacts	Inventaires faunistiques et floristiques, mise en œuvre de protocoles ; saisi des données, suivi de la fréquentation, étude socio-économiques, etc.
Participation à la recherche scientifique	Liée à des commandes externes, émanant de laboratoires, universités, centres de recherches, auxquels les établissements publics s'associent dans le cadre de contributions et de protocoles limités dans le temps	Appui logistique aux chercheurs ; fournitures de données, etc.
Conseil, étude et ingénierie	Travail donnant lieu à des productions écrites, émanant directement des établissements publics ou sous-traitées, réalisé pour l'établissement public lui-même (ex : document de planification ou d'évaluation) ou pour les collectivités et partenaires socio-professionnels ; concerne également la police administrative (arrêtés des directeurs, régimes d'autorisation, etc.) Intègre les missions d'avis, d'ingénierie, de suivi et de contrôle qu'assurent les établissements publics ainsi que l'appui au montage d'opérations et la labellisation	Réalisation de chartes, de porter à connaissance, de conventions, avis sur des dossiers, préconisations de gestion (diagnostics pastoraux par exemple), constats des dommages grands prédateurs, aide à l'organisation de filières, élaboration de documents de gestion (DOCOB, etc.), etc.
Interventions sur le patrimoine naturel, culturel et paysager	Interventions visant à soutenir un développement durable ou des modes de gestion patrimoniaux exemplaires dans les secteurs agricoles, forestiers, architecturaux, paysagers, etc. Exclut les préconisations liées aux interventions sur le patrimoine qui relève du domaine d'activités précédant	Travaux conduits en régie ou sous-traités, visant à entretenir ou restaurer le patrimoine (dont Natura) ; subventions des établissements publics pour travaux ou mise en pratiques de préconisations, etc.
Création et maintenance d'infrastructures d'accueil	Intègre la création ou l'entretien de refuges, de sentiers, de points d'accueil permanents ou temporaires, de la signalétique, etc.	Construction d'une « maison du parc » ou d'un parking à vélos, entretien et restauration des sentiers, renouvellement de la signalétique des portes de parcs, etc.
Interventions d'accueil et d'animation	Interventions réalisées par le personnel des établissements ou sous-traitées, y compris les relations avec les médias, l'organisation de manifestations et les partenariats développés avec les rectorats et d'autres structures d'accueil	Animation auprès des scolaires, participation à des réunions, à des stands ; gestion des refuges, accueil dans les maisons des parcs, activité des gardes moniteurs en relation avec le public, etc.
Création de supports de communication et de pédagogie	Comprend les publications diverses des établissements publics (y compris scientifique), le montage d'expositions et ponctuellement les relations avec les journaux quand il s'agit d'aider à la réalisation d'un article important et détaillé sur un parc	Réalisation des « lettres des parcs », magazines, ouvrages, site internet, supports audiovisuels et autres objets commerciaux, locaux et nationaux, etc.
Missions connexes	Toute mission confiée à un établissement public par un arrêté ministériel et dont le coût est couvert par une dotation autre que la dotation de fonctionnement adit établissement	Gestion d'un Conservatoire botanique national, etc.
Management et soutien	Management interne : comprend le pilotage de l'équipe, la veille stratégique, la communication interne Management externe : intègre la vie des réseaux, le transfert et l'échange d'expérience, y compris à l'international ; comprend notamment le partenariat avec les collectivités, la participation à des réunions et des groupes de travail à côté d'autres acteurs, communication externe, etc. Soutien : lié à l'organisation interne des établissements publics (gestion administrative et budgétaire, gestion informatique, gestion du personnel, etc.)	Fonctionnement général de l'établissement public ; pilotage à l'aide des documents de planification et d'évaluation ; gestion des véhicules, des locaux administratifs, refuges, logements ; échange d'informations avec les partenaires, les réseaux, etc.

**TABLEAU DES ESTIMATIONS DE MOYENS POUR LES ANNEES 2008 ET 2009**

**En raison du principe d'annuité du budget de l'Etat, ce tableau est indicatif.** Les moyens indiqués pour ces deux années étant nécessaires à la réalisation du contrat, une diminution des moyens par rapport aux estimations ci-dessous pourrait entraîner une révision des cibles définies.

Domaines d'activité	Estimation 2008		Estimation 2009	
	ETPT	Dotation Etat (€)	ETPT	Dotation Etat (€)
Surveillance du territoire et police de l'environnement	10,3	480 000	11,0	520 000
Connaissance et suivi du patrimoine	12,3	850 000	13,0	900 000
Participation à la recherche scientifique	2,5	165 000	2,5	180 000
Prestations de conseil, études et ingénierie	16,2	776 000	17,5	950 000
Interventions sur le patrimoine naturel, culturel et paysager	10,5	1 100 000	11,9	1 200 000
Création et maintenance d'infrastructure d'accueil	10,5	1 130 000	11,1	1 130 000
Prestations d'accueil et d'animation	8,5	421 000	8,5	500 000
Création de supports de communication	6,2	388 000	6,5	550 000
Management et soutien	21,0	1 470 000	21,0	1 300 000
TOTAL	98	6 780 000	103	7 230 000